

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, Anthony VITALIEN.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 30 JUIL. 2026

Et publication ou notification le :

30 JUIL. 2026

Excusés : MMES BOUTET Nadège, MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL).

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

2026_07_03 – Ressources humaines : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2026_01_04 en date du 19 janvier 2026 concernant la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour le responsable des services techniques.

En application des critères arrêtés par les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne,
Vu l'arrêté n° ARR-2026-74 du 1 juillet 2026 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2026 de Monsieur Lionnel VIVIER,

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la création du poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet au 01/09/2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 JUIL. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Claire TURMEL